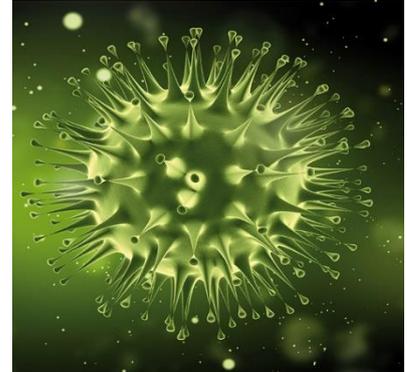


COVID 19 ET GRIPPE

Dans le contexte actuel, nombreux sont ceux qui se posent des questions sur l'utilité ou non de se faire vacciner contre la grippe saisonnière qui, rappelons-le, n'a aucun rapport avec l'infection à coronavirus COVID19.

➡ **La Haute Autorité de Santé** a répondu à cette question en tenant compte de trois éléments :

- L'impact sanitaire important de l'épidémie de grippe sur la population, en particulier les sujets vulnérables à risques de complications tels que personnes âgées de plus de 65 ans, personnes atteintes de maladies chroniques, et qui sont également très touchées par l'épidémie de COVID19.
- Le risque de saturation d'un système de santé déjà en tension par un afflux de personnes sujettes à des complications de la grippe.
- La difficulté de prévoir les conséquences d'une circulation concomitante des virus grippaux et du SARS-Cov-2, ainsi que d'une co-infection.



Compte-tenu des connaissances actuelles, et sous réserve que la France ne connaisse pas une deuxième vague épidémique de COVID19, il a été décidé de maintenir la prochaine campagne vaccinale antigrippe pour les populations à risques précitées, ainsi que les professionnels de santé en contact avec elles.

A noter

- Votre médecin traitant est votre 1^{er} interlocuteur.
- La vaccination contre le virus de la grippe sur une personne éligible doit être reportée de 14 jours, après isolement strict, en cas de suspicion de Covid19 (recommandation de l'OMS).
- **La lutte contre l'épidémie de grippe saisonnière comprend aussi et surtout le maintien des gestes barrières déjà en place.**



[Avis n°2020.0034 AC SEESP du 20 mai 2020 du collège HAS relatif au maintien de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en France](#)

Le pôle Santé Sécurité au travail du cdg 12 vous accompagne
Contact : prevention@cdg-12.fr

Août 2020